



Interpellation (art. 115-166 LGC)

Toit du nouveau Parlement : quelle exemplarité ?

15-INT-368

Par voie de presse, les soussigné-e-s ont appris que la construction de la charpente du toit du nouveau Parlement vaudois était attribuée à une entreprise vaudoise¹.

Le 9 mars dernier, un communiqué du Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud (BIC) fait état de la volonté du maître d'ouvrage, l'Etat de Vaud en l'espèce, de fabriquer la charpente avec du bois 100 % vaudois².

Pour ce faire, la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE) s'est engagée à prendre en charge le surcoût nécessaire à cette exigence de production régionale à hauteur de CHF 70'000.-. La faïtière patronale motive cette donation comme un signe de soutien à la filière du bois durement touchée par le franc fort³.

Or, les arbres destinés au toit du Parlement devront faire un détour par...l'Allemagne, pour le collage du bois. Cette décision a été prise pour une question de coût, selon le Président de la SA mandatée, les entreprises suisses compétentes en la matière seraient trop chères.

Cette décision est regrettable à plusieurs titres :

Premièrement, ce détour par l'Allemagne, ne permettra certainement pas la certification *d'origine bois Suisse COBS*⁴, ce qui est regrettable compte-tenu du caractère hautement symbolique de la présente construction ;

Deuxièmement, l'impact écologique causé par le transport de la matière première en Allemagne est substantiel, en contradiction totale avec le dessein initial du maître d'ouvrage – produire local – ainsi que sur les objectifs en matière de développement durable ;

Troisièmement, elle fausse les exigences de provenance du bois suisse inscrites dans le catalogue de soumission. Par ailleurs, les autres soumissionnaires auraient rendu attentif le maître d'ouvrage que les prix pratiqués par l'entreprise mandatée ne pouvaient pas correspondre à un produit fabriqué entièrement en Suisse ;

Quatrièmement, les faits exposés interrogent les soussigné-e-s sur le respect des principes généraux en matière d'adjudication des marchés publics prévus notamment à l'art. 6 LMP-VD, soit le respect des principes du développement durable⁵, au vu du transport du bois en Allemagne.

Pour le surplus, les soussigné-e-s apprécient la volonté du Maître d'ouvrage de promouvoir la filière du bois vaudois. A tout le moins, ils regrettent fortement que cette volonté soit finalement biaisée, au vu des éléments évoqués dans la présente interpellation.

1 24heures, édition du 31 janvier 2015

2 BIC, communiqué du 9 mars 2015

3 24heures, édition du 26 mars 2015

4 Le Règlement afférent exige à travers chaque étape de la chaîne de transformation, une production suisse


5 RSV 726.01

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. D'autres entreprises vaudoises ont-elles soumissionné ? Si oui, quelles ont été les motifs de refus d'octroi des travaux ?
2. Le Conseil d'Etat estime-t-il que le cahier des charges initial a été respecté (bois suisse) et partant, l'article 6 LMP-VD précité respecté ?
3. Le Conseil d'Etat était-il au courant de ce transport du bois en Allemagne et a-t-il pris en considération les remarques précitées des autres soumissionnaires ? Si oui, n'y voit-il pas une contradiction avec sa communication déployée en faveur de la filière du bois vaudois ?
4. Le Conseil d'Etat peut-il chiffrer le coût du transport du bois pour sa transformation en Allemagne ?
5. Le Conseil d'Etat peut-il détailler le surcoût de CHF 70'000.- lié à l'utilisation du bois ?
6. En comparaison avec l'offre de l'entreprise allemande pour le collage du bois, à combien se monte le coût pour le même travail effectué par une entreprise suisse ?
7. Le Conseil d'Etat a-t-il envisagé une solution alternative, afin d'éviter la transformation du bois en Allemagne ?

Au nom du Groupe socialiste

Pour le Groupe La Gauche



Nicolas Rochat Fernandez, député


Jean-Michel Dolivo, député

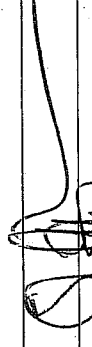
pas de duplt.


Le Sentier, le 29 mars 2015

Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

Aellen Catherine 

Ansermet Jacques


Apothéoz Stéphanie 

Attinger Doepper Claire 

Aubert Mireille

Baehler Bech Anne

Ballif Laurent

Bendahan Samuel 

Berthoud Alexandre

Bezençon Jean-Luc

Blanc Mathieu

Bolay Guy-Philippe

Bonny Dominique-Richard

Borloz Frédéric

Bory Marc-André

Bovay Alain

Brélaz Daniel

Brélaz François

Buffat Marc-Olivier

Buffat Michaël

Butera Sonya


Cachin Jean-François

Calpini Christa

Capt Gloria

Chapalay Albert

Chappuis Laurent

Cherbuin Amélie 


Chevalley Christine

Chollet Jean-Luc

Chollet Jean-Marc

Christen Jérôme


Christin Dominique-Ella

Collet Michel 

Cornamusaz Philippe

Courdesse Régis


Creteigny Gérald

Creteigny Laurence 

Crottaz Brigitte

De Montmollin Martial

Debliué François

Démétriadès Alexandre 

Desmeules Michel


Despot Fabienne

Devaud Grégory


Divorne Didier


Dolivo Jean-Michel


Ducommun Philippe

Dupontet Aline 

Durussel José

Duvoisin Ginette 


Eggenberger Julien 


Ehrwein Nihan Céline 

Epars Olivier

Favrod Pierre-Alain

Ferrari Yves

Freymond Cantone Fabienne 

Gander Hugues 

Genton Jean-Marc

Germain Philippe

Glauser Alice

Glauser Nicolas

Golaz Olivier

Grandjean Pierre


Grobéty Philippe

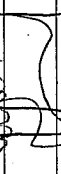
Guignard Pierre

Haldy Jacques

Haury Jacques-André

Hurni Véronique

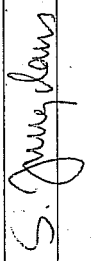
Induni Valérie 

Jaccoud Jessica 

Jaquet-Berger Christiane

Jaquier Rémy

Jobin Philippe

Junglaus Delarze Suzanne 

Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

Kernen Olivier	Nicolet Jacques	Rydlö Alexandre
Kunze Christian	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Labouchère Catherine	Oran Marc	Schobinger Bastien
Lachat Patricia	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Payot François	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale	Pidoux Jean-Yves	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Pillonel Cédric	Thuillard Jean-François
Martin Josée	Podio Sylvie	Tosato Oscar
Mattenberger Nicolas	Probst Delphine	Treboux Maurice
Matter Claude	Randj Phillippe	Trolliet Daniel
Mayor Olivier	Rapaz Pierre-Yves	Tschopp Jean
Meienberger Daniel	Ravenel Yves	Uffer Filip
Meldem Martine	Renaud Michel	Venezelos Vassilis
Melly Serge	Rey-Marion Alette	Voiblet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Rezo Stéphane	Volet Pierre
Miéville Laurent	Richard Claire	Vuarnoz Annick
Miéville Michel	Riesen Werner	Vuillemin Philippe
Modoux Philippe	Rochat Nicolas	Weber-Jobé Monique
Mojon Gérard	Romano Myriam	Wehrli Laurent
Montangero Stéphane	Roulet Catherine	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Roulet-Grin Pierrette	Wyssa Claudine
Neiryneck Jacques	Rubattel Denis	Yersin Jean-Robert
Neyroud Maurice	Ruch Daniel	Züger Eric